



Récupérer le nom de ma mère

Par **Gwen12345**, le **10/10/2021** à **18:02**

Bonjour,

J'ai une question mais impossible de trouver la réponse.

Je suis un homme, né sous le nom de ma mère, mes parents se sont ensuite mariés et, sur l'acte de naissance le nom de ma mère, a été barré au stylo et remplacé par celui de mon père. J'ai donc hérité du nom de mon père.

Il y a quelques mois, j'ai fait la demande d'introduire le nom de ma mère, du coup j'ai les 2 noms, d'abord celui de ma mère puis celui de mon père (possible car je suis né avant leur mariage). La question est, si je me marie et si j'ai des enfants, quel nom vais-je donner ? Je voudrais donner celui de ma mère. Si non, quelle démarche faire ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **11/10/2021** à **06:05**

Bonjour,

Vous, vous pourrez continuer à conserver vos 2 noms mais vous pourrez aussi, selon l'usage, prendre le nom de votre époux. Pour vos enfants, ils porteront le nom de famille que vous aurez, tous les 2, décidé. Un avocat spécialisé en droit de la famille vous expliquera tout ça.

Par **Gwen12345**, le 11/10/2021 à 08:59

Je n'ai pas précisé que je suis un homme, j'utilise seulement le compte de ma conjointe. Le pseudo peut porté à confusion. Merci